

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMEDE	DAWIT	Fonds d'Investissement Royal inc.	2013-10-28
ASSAF	ROBERT	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-31
AVEINE	SUZIE	Mica Capital inc.	2013-11-04
BANASZKIEWICZ	VERONIQUE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-25
BEAUDOIN	JONATHAN	Services d'Investissement TD inc.	2013-10-26
BEAULIEU	MICHELINE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-21
BENABU	ELSSY	Consultants C.S.T. inc.	2013-10-31
BOUCHARDY	JOELLE	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-10-29
BRETON	CLAUDE	BMO Nesbitt Burns Inc.	2013-11-01
BULKAT	YASMIN	Consultants C.S.T. inc.	2013-10-31
CHAMBERLAND	JESSICA	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-25
CHOQUETTE	AMILIE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-28
COTE	MONIQUE	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-10-30
DE CHANTAL	DENIS	Investia Services Financiers inc.	2013-11-01
DES LAURIERS	LYNE	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-10-25
DESROSIERS	DORIS	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-10-17
DUBOIS	JENNIFER	BMO Ligne d'action Inc.	2013-11-01
EL MOUHIB	FAHD	Placements Scotia inc.	2013-10-31
EL OUFIR	JIHANE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-01
FAUCHER	CLAUDIA	Investia Services Financiers inc.	2013-10-31
FLEURANT	MARIE-PIER	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-28
FORTIER	PIERRETTE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-31
GOLD	MURRAY JOËL	Marchés mondiaux CIBC inc.	2013-11-01
HAKAM	NAJWA	Financière des professionnels - Fonds d'Investissement inc.	2013-10-24
JASMIN	MICHEL	Services d'Investissement Quadrus ltee.	2013-10-28
KUSCU	TANSEL	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-25
LAMARRE	JOHANNE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-18
LAPIERRE	LYNE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-18
LEHOUX	VINCENT	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-10-21
LEROUX	CHANTAL	Investia Services Financiers inc.	2013-11-01
LETOURNEAU	FRANCE	Financière Banque Nationale Inc.	2013-10-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MALTAIS	ANNY	Placements CIBC inc.	2013-10-11
MCDONALD	DANNY	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-18
MEGUID	PATRICK EMMANUEL	BMO Ligne d'action Inc.	201310-31
MEUNIER	MARTINE	Placements Banque Nationale inc..	2013-10-15
NADEAU	NINON	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-25
PAPIN	NORMAND	BMO Nesbitt Burns Inc.	2013-10-31
PATTERSON	JEFFREY	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-22
PETITCLERC	CHARLES LOUIS JOSEPH	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2013-11-01
PIERRE	RONALD	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-28
PIERRUS	STEPHANE	BLC Services Financiers inc.	2013-10-28
PILIE	DAINA	Services D'Investissement TD inc.	2013-10-29
PILON	LINE	Placements Banque Nationale inc.	2013-10-11
RATTE	JEREMIE	CABN Placements inc.	2013-11-01
REGIMBALD- BRIERE	SIMON	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-10-25
RENAUD	RAYMOND	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-10-28
RENAUD	CLAUDE JOSEPH ROGER	Marchés mondiaux CIBC inc.	2013-11-01
ROSS	JOSEE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-07-05
RUELLAND- LAPOINTE	FRANCIS	Placements Scotia inc.	2013-10-30
SCHIAVI	TIMOTHY	Services d'Investissement Quadrus ltee.	2013-10-28
SEGUIN DOCQUIER	CASSIE	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-10-18
SIMARD	FRANÇOIS	Services En Placements Peak	2013-11-01
SKOURIS	MICHAEL	RBC Placements en Direct Inc.	2013-11-01
SOCK	MAME FAMA	Placements CIBC inc.	2013-11-01
TARDIF	LEO	Investissements Excel inc.	2013-10-31
TERANTE DELA CRUZ	LEILANI	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-10-30
THOMPSON	MICHAEL	Services d'Investissement Quadrus ltee.	2013-10-31

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
-----	--------	-----------------	---------------------

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAUDREAU	MARC-ANDRE	GCIC ltee	2013-08-30
MARQUIS	OLIVIER	GCIC ltee	2013-08-30
MATHIEU	ALEXANDRE	GCIC ltee	2013-09-01
PATEL	HETAL	GCIC ltee	2013-09-27
ROULEAU	ROGER	GCIC ltee	2013-08-30

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	

3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102299	BELLE-ISLE, CLAUDE	5a	2013-11-01
102865	BERTHELOT, VALMONT	1a	2013-11-04
104281	BOUCHARDY, JOELLE	1a	2013-11-01
106666	CHARBONNEAU, DENIS	6a	2013-11-04
108575	CURADEAU, HÉLÈNE	3a	2013-11-01
121368	LEROUX, CHANTAL	1a, 2a	2013-11-01
124724	MURRAY, JAMES	6a	2013-10-30
125625	PAOLUCCI, ANTONIO	1a	2013-11-05
137126	PETIT, GASTON	5a	2013-10-30
140793	CUSSON, SUZANNE	1a	2013-11-05
142146	TRUDELLE, SYLVIE	5a	2013-11-04
144958	RENAUD, RAYMOND	1a	2013-10-30
147585	GOYETTE, MARIE-CLAUDE	5b	2013-10-30
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	1a, 2b	2013-10-31
154069	VALCOURT, GRÉGORY	3b, E	2013-10-30
155623	PELLETIER, FRANCIS	1a	2013-11-04
157219	TURGEON, SÉBASTIEN	5a	2013-11-05
159039	PILOTE, STÉPHANIE	3b, E	2013-11-05
160387	MORISSETTE, CHANTALE	3b, E	2013-11-05
163722	LAPLANTE, DAVID	6a	2013-11-04
164702	DEROUX, ANNE-SOPHIE	4b	2013-11-05

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
167925	DESROSIERS, DORIS	1a	2013-10-31
169572	VASSOR, EDMA	3b	2013-11-04
171670	RATTÉ, JÉRÉMIE	1a, 2a	2013-11-01
176251	FOURNIER, DENIS	1a	2013-11-01
177836	LELA, LYDIA KIOWA	4a	2013-11-05
177964	BONIN, MANOUSHKA	4b	2013-11-01
178617	KAROUT, HASSAN	3b	2013-11-01
178764	VIDEIRA, STÉPHANE	5b	2013-11-01
181925	DEMERS, CHANTALE	4a	2013-11-05
182996	BRISSON, JULIE	5a	2013-11-04
184098	LÉVESQUE, GABRIELLE	3b	2013-10-30
186788	LEHOUX, VINCENT	1a	2013-10-30
195360	POTHIER-CÔTÉ, JESSICA	4b	2013-11-01
195434	BELKEBIR, HASSANA	3b	2013-11-01
196914	VILLENEUVE, ÈVE	1a	2013-11-04
197029	GIROUX, DAVID	4a	2013-10-31
199031	CHELGHOU, ABDELKRIM	4a	2013-11-05
199322	LÉVESQUE, JEAN GUY	1b	2013-10-31
199335	DELORME, KARL-ERIC	3b	2013-11-01
200221	DOYON, MICHAEL	1a	2013-11-01
200840	LACASSE, ANDRÉ	3b	2013-11-04
201052	CÔTÉ CAISSY, ELISE	1a	2013-11-01
201314	WALKER, STEVEN	1a	2013-11-01
201355	POULIN, CHANTAL	1b	2013-10-30
201559	ARNOLD RICHER, SOLEN	1b	2013-10-30
201782	VALENTE, MICHEL CARLO	1a	2013-11-04

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
130063	SAAD, EMAD	1a, 2a, 6a	2013-11-01
130129	SAINT-GERMAIN, LINE	6a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
130153	SALEM, BOZENA	6a	2013-11-01
130162	SALIHOVA, BÉATRICE	1a	2013-11-01
130239	SANCHE, CLAUDE	1a, 2a	2013-11-01
130381	SAUVAGEAU, LUCIE	6a	2013-11-01
130466	SAVARD, JULES	4a	2013-11-01
130543	SAWYER, BRUNO	4a	2013-11-01
130672	SÉGUIN, MICHEL MARIO	1a, 2a	2013-11-01
130677	SÉGUIN, NICOLE	4a	2013-11-01
130681	SÉGUIN, ROBERT	1a, 2b	2013-11-01
130690	SELHI, RICHARD	4a	2013-11-01
130705	SÉNÉCAL, EDDY	5a	2013-11-01
130773	SEVIGNY, NORMAND	6a	2013-11-01
130874	SIGOUIN, JEAN	6a	2013-11-01
130977	SIMARD, LYNDA	3a	2013-11-01
131038	SIMONEAU, LORRAINE	6a	2013-11-01
131039	SIMONEAU, MAUDE	3b	2013-11-01
131061	SINGER, PAUL	2b	2013-11-01
131069	SINOTTE, MARIANNE	6a	2013-11-01
131110	SKLAR, JOSEPH	5a	2013-11-01
131111	SKLAR, MURRAY	5a	2013-11-01
131162	SMITH, REINE	1a, 2a, 6a	2013-11-01
131214	SOUCY, GAETAN	6a	2013-11-01
131222	SOUCY, JOHANNE	6a	2013-11-01
131259	SPAHR, PAUL	6a	2013-11-01
131318	STANISLAUS, SCOTT	1a	2013-11-01
131320	STANTON, EDWARD	1a	2013-11-01
131353	ST-DENIS, ROBERT	1a, 2a	2013-11-01
131447	ST-HILAIRE, LINDA	6a	2013-11-01
131452	ST-HILAIRE, SOPHIE	E	2013-11-01
131461	ST-JACQUES, MARCEL	1a, 2b	2013-11-01
131477	ST-JEAN, MICHELINE	4a	2013-11-01
131493	ST-LAURENT, CLÉMENT	1a, 2b	2013-11-01
131558	ST-ONGE, DENIS	6a	2013-11-01
131583	ST-ONGE, MARC-ANDRÉ	4a	2013-11-01
131605	ST-PIERRE, ANDRÉ	4a	2013-11-01
131611	ST-PIERRE, CHANTAL	6a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
131620	ST-PIERRE, DANIELLE	6a	2013-11-01
131652	ST-PIERRE, MARC	1a, 2a	2013-11-01
131661	ST-PIERRE, MARIE-FRANCE	6a	2013-11-01
131667	ST-PIERRE, NANCY	6a	2013-11-01
131673	ST-PIERRE, NICOLE	1a, 6a	2013-11-01
131680	ST-PIERRE, ROBIN	6a	2013-11-01
131697	STROKOWSKY, JOANNA	4c	2013-11-01
131706	ST-VINCENT, FRANÇOIS	4a	2013-11-01
131732	SUNDERLAND, DIANE	1a, 2b	2013-11-01
131825	TAILLON, ÉRIC	1a, 2a	2013-11-01
131893	TANARA, FERNANDO	4a	2013-11-01
131902	TANGUAY, ALINE	4a	2013-11-01
132084	TELMOSSE, PAULINE	4a	2013-11-01
132085	TEMTSCHENKO, MARK	4c	2013-11-01
132090	TERK, MORRIS	1a	2013-11-01
132094	TERROUX, NICOLE	4a	2013-11-01
132123	TESSIER, JOCELYN	4c	2013-11-01
132232	THÉRIAULT, ESTELLE	3b	2013-11-01
132238	THÉRIAULT, GUY	1a	2013-11-01
132270	THÉRIAULT, PAUL-ARTHUR	1a	2013-11-01
132389	THIBAULT, DANIEL	5a	2013-11-01
132414	THIBAULT, JOHANNE	4a	2013-11-01
132417	THIBAULT, JOSÉE	6a	2013-11-01
132440	THIBAULT, SYLVAIN	1b	2013-11-01
132463	THIBERT, SYLVIE	4a	2013-11-01
132470	THIBODEAU, DANIELLE	4a	2013-11-01
132506	THIBOUTOT, MARCO	4a	2013-11-01
132528	THIVIERGE, MARIE-CLAUDE	3b	2013-11-01
132688	TOURANGEAU, GINETTE	6a	2013-11-01
132772	TRAVERSARI, STEVE	3c	2013-11-01
132817	TREMBLAY, CATHERINE	6a	2013-11-01
132845	TREMBLAY, CLÉMENT	4a	2013-11-01
132896	TREMBLAY, GAÉTAN	1a, 6a	2013-11-01
132926	TREMBLAY, GUYLAINE	4a	2013-11-01
132979	TREMBLAY, JOANE	4a	2013-11-01
132998	TREMBLAY, JULIE	6a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
133033	TREMBLAY, MADELEINE	4a	2013-11-01
133054	TREMBLAY, MARIE-JOSÉE	1a	2013-11-01
133077	TREMBLAY, MICHEL	1a, 6a	2013-11-01
133092	TREMBLAY, MYLÈNE	6a	2013-11-01
133121	TREMBLAY, PIERRE	4a	2013-11-01
133149	TREMBLAY, ROGER	1a, 6a	2013-11-01
133159	TREMBLAY, SERGE	6a	2013-11-01
133271	TRIDICO, ARTURO	1a, 2a, 4a	2013-11-01
133336	TRUDEAU, JEAN-LOÏC	1a	2013-11-01
133369	TRUDEL, JEAN-FRANÇOIS	4a	2013-11-01
133378	TRUDEL, LOUISE	3b	2013-11-01
133424	TURBIDE, CLAUDE	1a, 2a	2013-11-01
133434	TURCOT, ÉMILE	1a	2013-11-01
133439	TURCOT, RÉAL	1a	2013-11-01
133467	TURCOTTE-BERTRAND, LISE	6a	2013-11-01
133500	TURENNE, LAURIER	3a	2013-11-01
133540	TURLEY, JOHN DAVID	4a	2013-11-01
133541	TURLEY, JOHN BERNARD	4a	2013-11-01
133559	TURPIN, SYLVIE	3a	2013-11-01
133569	TZAFERIS, NICK	1a, 2a	2013-11-01
135754	SOLDERA, FULVIO	1a	2013-11-01
135814	TOUTANT, PHILLIP	4a	2013-11-01
137377	TREMBLAY, YOAN	6a	2013-11-01
137387	THIBODEAU, MYLÈNE	4b	2013-11-01
137437	ST-PIERRE, LYNE	6a	2013-11-01
138949	SIMARD, DENIS	5a	2013-11-01
139542	THÉRIAULT, ANNETTE	5a	2013-11-01
139769	ST-DIZIER, FABIEN	4b	2013-11-01
139897	SIMARD, ROCH	4c	2013-11-01
139953	ST-AMANT, MARIE-CLODE	6a	2013-11-01
140163	TREMBLAY, ISABELLE PASCALE	6a	2013-11-01
140167	TREMBLAY, VINCENT	3b	2013-11-01
140239	TREMBLAY, MICHEL	6a	2013-11-01
140323	SAVARD, JEAN	5a	2013-11-01
140324	STE-MARIE, GILLES	5a	2013-11-01
140327	TÉTREAU, MYRIAM	5a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
140592	TAILLEFER, JOHANNE	1a, 2a	2013-11-01
140915	SLYTHE, RICHARD	4a	2013-11-01
141180	SANTERRE, LISE	3b	2013-11-01
142258	TORRE, ROSARIA	3b	2013-11-01
142334	TREMBLAY, THÉRÈSE	3b	2013-11-01
143190	TESSIER, GHYSLAIN	1a, 3b	2013-11-01
143206	ST-GERMAIN, BENOIT	4a	2013-11-01
143549	SHIRAIISHI, HIDETAKA	6a	2013-11-01
143558	SIMONEAU, MANON	3b	2013-11-01
144101	TÉTREULT, JEANNINE	3a	2013-11-01
144213	SCHWARTZ, MICHAEL	2b	2013-11-01
146280	ST-AUBIN, DANIELLE	4a	2013-11-01
146292	TOUSIGNANT, LUC	4c	2013-11-01
147102	SMITH COURTOIS, SUZANNE	4a	2013-11-01
147131	THIBAULT, LISE	6a	2013-11-01
147628	TREMPE, BENOIT	1a	2013-11-01
147652	THIBAULT, ISABELLE	1a, 6a	2013-11-01
147846	TANAKA, SONJA	1a	2013-11-01
148232	TESSIER, NICOLE	3a	2013-11-01
148401	SAVARD, YANNICK	5b	2013-11-01
148939	SZABO, ATTILA-ZOLTAN	1a	2013-11-01
149028	SAMSON, CAROLINE	3a	2013-11-01
149293	TOULOUSE, LOUISON	1a	2013-11-01
149607	THÉRIAULT, SYLVIE	6a	2013-11-01
149793	SAMSON, PATRICK	1a	2013-11-01
150309	TREMBLAY, DOMINIQUE	4b	2013-11-01
150976	UNIACKE, JAMES	1a, 6a	2013-11-01
151618	THIFFAULT, GUYLAINE	6a	2013-11-01
151628	STERGIOPOULOS, HARRY LAMBROS	1a	2013-11-01
152389	SASSEVILLE, JEAN	1a	2013-11-01
152567	SADAN, CHARLES	6a	2013-11-01
152798	THIND, SONIA	6a	2013-11-01
153153	TREMBLAY, GERRY	4a	2013-11-01
153383	THIBAULT, SIMON	6a	2013-11-01
153407	TRAN-NGOC, DANGIAO	3b	2013-11-01
153456	TOUZANI, MOHAMMED	1b	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
153528	STAN-LAZAR, CHRISTIAN	4b	2013-11-01
153845	SCIORTINO, FRANCESCO	1a	2013-11-01
154075	ST-ANDRÉ, FRANCINE	4b	2013-11-01
154695	TREMBLAY, MARIE-PIERRE	2b	2013-11-01
154766	SHANAHAN, KEVIN	1a	2013-11-01
154833	ST-GELAIS, GILDOR	1a	2013-11-01
155049	TREMBLAY, NATHALIE	2a	2013-11-01
155323	SOURDIF, STEVE	4a	2013-11-01
155326	TÉTREAU, LINDA	3a	2013-11-01
155502	ST-HILAIRE, SOLANGE	5a	2013-11-01
155970	TREMBLAY, RENÉE	3b	2013-11-01
156150	TANGUAY, LOUIS-OLIVIER	4b	2013-11-01
156653	THERRIEN, SOPHIE-CLAUDE	4a	2013-11-01
156816	SIOUI, BENOIT	4a	2013-11-01
156983	SIMARD, RÉJEANNE	4a	2013-11-01
157207	SÉGUIN, LUCIE	3a	2013-11-01
157799	SHEEHAN, LORRAINE	4b	2013-11-01
158196	TRUDEL, KARINE	6a	2013-11-01
158564	SCHECTER, NATAN	1a	2013-11-01
160060	THIBAudeau, GUY	1a	2013-11-01
160283	ST-JEAN, PHILIPPE	1a	2013-11-01
160535	SÉGUIN, PIERRE	1a, 2b	2013-11-01
161128	THISDALE, MICHAEL	1a	2013-11-01
161718	SALOMON, FRITZ	1a	2013-11-01
161765	SOCOLOVICI, VICTOR	1a	2013-11-01
161896	TSOLIS, TRYSA	1a	2013-11-01
161919	STEARNS, MICHAEL	1a, 2a	2013-11-01
162602	SHEEHAN, VALÉRIE	4b	2013-11-01
162986	TAILLEFER, JEAN-NAGUAL	1a, 6a	2013-11-01
163255	ST-ANDRÉ, SOPHIE	4a	2013-11-01
163396	THÉRIAULT, LUCIE	4a	2013-11-01
164217	ST-DENIS, BRIGITTE	5a	2013-11-01
164240	SAURO, DANIEL	1a	2013-11-01
164260	TASSÉ, VICKY	3b	2013-11-01
164945	THÉROUX, MARIE-LYNE	4b	2013-11-01
165760	SCALABRINI, FRÉDÉRIC	4c	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
165822	TALBOT, STEEVE	5a	2013-11-01
165912	TURGEON, JEAN	1a	2013-11-01
166551	SANTERRE, JOANNIE	5b	2013-11-01
166735	TREMBLAY, LUCIE	4a	2013-11-01
166785	SAADÉ, LÉA	6a	2013-11-01
166891	TAILLON, DANIEL	6a	2013-11-01
166926	TURPIN, CINDY	4a	2013-11-01
167111	SINGH, DEVINA	1a	2013-11-01
167160	SIMARD, JEAN-MICHEL	1a	2013-11-01
167162	TEMMAR, ABDERRAHMANE NACIM	1a	2013-11-01
167163	TRAN, CHAU-PHUNG ANNIE	1a	2013-11-01
167378	TSHITUNDU MBUYI, CHARLES	4b	2013-11-01
167384	SEALES, SEAN	1a	2013-11-01
167640	SALAZAR, LEMUEL GALAPIN	1a	2013-11-01
167913	TREMBLAY, MARIE-PIERRE	3a	2013-11-01
168416	TREMBLAY, PASCAL R.	6a	2013-11-01
168831	SHIELDS, NICHOLAS	1a	2013-11-01
169072	SEKLA, VALÉRIE	3b	2013-11-01
169389	SAUVAGEAU-LADOUCEUR, FANNY	5a	2013-11-01
169398	THÉBERGE, MARIO	1a	2013-11-01
169453	TIAR, SAHBENE	3b	2013-11-01
169712	TREMBLAY, BENOIT	1a	2013-11-01
170007	TAILLEFER, LOUISE	1a, 4b	2013-11-01
170059	SMYTH, FRÉDÉRIK	6a	2013-11-01
170075	TO, DUC QUAN	1a	2013-11-01
170101	TIRERA, CHEICK MOCKTAR	4b	2013-11-01
170190	TURCOTTE, PATRICIA	1a	2013-11-01
170708	THERRIEN, MICHAËL	5b	2013-11-01
171964	SAFRAOUI, ANIS	4c	2013-11-01
171969	SULLIVAN, PATRICK	6a	2013-11-01
172211	SENÉCAL, SANDRA	4b	2013-11-01
172398	THIFFEAULT, PIERRE-LUC	5a	2013-11-01
173070	THÉROUX, NICOLE	6a	2013-11-01
173306	THÉRIAULT, MATHIEU	1a	2013-11-01
173317	TARDIF, SHIRLEY	1a	2013-11-01
173501	SAID-MANSOUR, KAMEL	1a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
173824	ST-YVES, PIERRE	1b	2013-11-01
173837	SIMARD, BENOIT	1a	2013-11-01
173855	TRIBELLI, GIUSEPPE	3c	2013-11-01
173931	UNUBEMBA OYEN, CHRISTELLE JULIE	3b	2013-11-01
173997	SAFARI, JEAN-LUC	3b	2013-11-01
174391	SLOAN, ANDREW	4a	2013-11-01
174537	TRAN, TRINH MINH	1a	2013-11-01
174648	SURPRENANT, JOSÉLISE	1a	2013-11-01
175205	TRAHAN, PIERRE-LUC	4a	2013-11-01
175234	ST-ANDRÉ, GABRIEL	4a	2013-11-01
175529	TERRIEN, JULIE	1a	2013-11-01
175844	ST-AMOUR, GUY	1a	2013-11-01
176248	TERRIEN, SYLVIE	1a	2013-11-01
176506	THIBAUT, JULIE	5a	2013-11-01
176951	SMAJOVITS, ABRAHAM	1a	2013-11-01
177538	TREMBLAY, YVES	E	2013-11-01
177933	TREMBLAY-GUAY, MÉLANIE	3b	2013-11-01
178268	TREUSCH, ANNA IRENA	4a	2013-11-01
178286	TANGUAY, RENALD	3a	2013-11-01
178471	THIBAUT, GENEVIÈVE	3b	2013-11-01
178587	TUDOR, ADRIAN	1a	2013-11-01
178659	SANDERS, ROGER	1a	2013-11-01
178714	TOUPIN, STÉFANIE	2c	2013-11-01
179228	TRUDEL, JO-ANNE	4a	2013-11-01
179230	SHAH, HARSHA	4a	2013-11-01
179307	SIENCHE DJIELEU, FRANCK	6a	2013-11-01
179476	THIAM, IBRAHIMA BOCAR	4b	2013-11-01
179736	SALMAN, WISSAM	1a	2013-11-01
179891	SIMARD, CLAIRE	1a	2013-11-01
179911	SORIANO, FRANCIS	3a	2013-11-01
180151	TRAN, HONG LOAN	3a	2013-11-01
180795	TAJKARIMY, FARZANEH	3b	2013-11-01
180989	THÉROUX, ISABELLE	1a	2013-11-01
181169	SCHECTER, JASON	1a	2013-11-01
181339	URSACHI, MARIANA	1a	2013-11-01
181406	SAVARD, ROBIN	5a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
182252	THAN, PATRICK	1a	2013-11-01
182269	THIBAULT, STEVE	1a	2013-11-01
182307	SCALLON, SANDRA	2c	2013-11-01
182494	SIROIS, YANICK	1a	2013-11-01
182534	SAMUEL, ANNIE	5a	2013-11-01
182577	SCAVONE, CATHY	4b	2013-11-01
182779	SYLVESTRE, VICKY	4b	2013-11-01
183133	SIRAWAN, MAHAMED	1a	2013-11-01
183271	TÉTREAULT, MARYLIE	4b	2013-11-01
183497	THÉRIAULT, YVES	1a, 3b	2013-11-01
184752	ST-LOUIS-FLORES, MARGARITA	4a	2013-11-01
185406	TREMBLAY, SOPHIE	3b	2013-11-01
185565	SPENCER, ANDREW	4c	2013-11-01
185786	SOBEL, KARINE	3b	2013-11-01
185825	TAN, VIRGINIE	1a	2013-11-01
185831	TRUDEAU, JEAN-FRANÇOIS	1b	2013-11-01
185832	TURCOTTE, SERGE	4b	2013-11-01
186063	THOUIN LE COMTE, CAROLINE	1a	2013-11-01
186300	TREMBLAY, DIANE	1a	2013-11-01
186408	TSEMO NGUENSU, CEDRIC ULRICH	1a	2013-11-01
186605	ST-FÉLIX, KATHIA	1a	2013-11-01
186876	TURCOT, BENOIT	3a	2013-11-01
186899	TREMBLAY, ANDRÉE	4b	2013-11-01
186996	ST-JEAN BRISSON, STÉFANIE	4b	2013-11-01
187179	SASSI, SALAH	6a	2013-11-01
187660	TREMBLAY, GUILLAUME	1a	2013-11-01
187737	TELLIER, SYLVIE	3a	2013-11-01
187991	TOUPIN, MARIE-JOSÉE	1a	2013-11-01
188039	TESSIER-RONDEAU, MAÏTÉ	4b	2013-11-01
188156	TREMBLAY, SÉBASTIEN	1a	2013-11-01
188306	TANGUAY, DOMINIC	1a	2013-11-01
188739	SUAZO, HUGO EDEN	4b	2013-11-01
188767	SOUCY, AUDREY	1b	2013-11-01
188813	SANDILANDS, CHRISTINE	1a	2013-11-01
189000	TURGEON, CLAUDE	1a	2013-11-01
189003	SBEITI, AHMAD	1a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
189150	SAADAOUI, MOUNIR	1a	2013-11-01
189233	TOUNSI, HOCINE	1a	2013-11-01
189351	SOSSOULO, COMLAN CONSTANT	1a	2013-11-01
189783	SAJO, CHANTALE	1a	2013-11-01
189813	URQUHART, CYNTHIA	3a	2013-11-01
189827	ST-LOUIS, KARINE	3b	2013-11-01
189985	SANZ MARCELES, HORTENSIA MARINA	1a	2013-11-01
190017	SAVOIE, YVON	1a	2013-11-01
190110	SAGHROUNI, THOURAYA	1a	2013-11-01
190239	SARDI, FRANÇOIS	1a	2013-11-01
190498	SOUMIS, MYLÈNE	4c	2013-11-01
190509	SATTI, IMRAN	1a	2013-11-01
190704	SCROCCO, JOHNNY	1a	2013-11-01
190705	TESSIER, MARILOU	1a	2013-11-01
190762	TRÉPANIER, SYLVAIN	1a, 2a	2013-11-01
191048	ST-HILAIRE-DARCHE, MÉLANIE	4a, C	2013-11-01
191099	STEPHENS, JULIEN	3a	2013-11-01
191251	ST-AMOUR, CHARLES	4b	2013-11-01
191295	SHANNON, TREVOR	1a	2013-11-01
191766	TURCOTTE, CHANTAL	1a	2013-11-01
191868	SCHMITT, BRUNO	1a	2013-11-01
191940	SAMIREH, ABDILLAHI	3b	2013-11-01
192147	SOW, IBRAHIMA	4b	2013-11-01
192231	TITTLIT, GUILLAUME	1a	2013-11-01
192275	SADMI, KAHINA	1a	2013-11-01
192424	TANIELIAN, GABRIEL	1a	2013-11-01
192462	TREMBLAY, DANY	1a	2013-11-01
192543	THIBODEAU, DANIEL	1b	2013-11-01
192636	STEFANAKIS, MARILYN	1a	2013-11-01
192963	SAVARD, PATRICK	1a	2013-11-01
193014	SEYOBOKA, HENRI	1a	2013-11-01
193056	SERIKI, OLAJUMOKE SHERIFAT	1a	2013-11-01
193117	STEWART, DAVID	1a	2013-11-01
193287	TREMBLAY, MARTIN	1a	2013-11-01
193311	TOUNKARA, MATY CLAUDINE	1a	2013-11-01
193452	TLEMSANI, LOUNA	1a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
193732	ST-PIERRE, JEANNE	1a	2013-11-01
194166	TERRIER, DANIEL	1a	2013-11-01
194199	TELLEZ BARRAZA, MAURICIO	1a	2013-11-01
194316	TER-MARTIROSIAN, AGAVNI	1a	2013-11-01
194336	TREMBLAY, SONIA	5a	2013-11-01
194697	SAMSAM, SALIM	1a	2013-11-01
194774	TOCHEV, NIKOLAY	1a	2013-11-01
194793	ST-JEAN, LISA	1a	2013-11-01
194846	SAVARD, JEAN-FRANÇOIS	1a	2013-11-01
195027	SAMASSI, KARIDIA	1a	2013-11-01
195135	TOUSIGNANT DUFOUR, ALEXANDRE	1a	2013-11-01
195526	SANGWA, RACHEL MUSANA	3b	2013-11-01
195646	SOW, ALIOU	1a	2013-11-01
195647	TAHIRI, KHALID	1a	2013-11-01
195664	TA, DANIEL	1a	2013-11-01
195711	ST-AMOUR, FRANCIS	1a	2013-11-01
195714	TERRIEN, SABRINA	1a	2013-11-01
195808	SAVOIE, JOSIANNE	1b	2013-11-01
195864	SABOURIN, RICHARD	4b	2013-11-01
196035	TALBOT, FRANCIS	1a	2013-11-01
196081	SONG, JIE	1a	2013-11-01
196116	SADOUNI, AHMED	1a	2013-11-01
196223	SAMSON, BENJAMIN	1a	2013-11-01
196272	SANCHEZ, MARGARITA MARIA	1a	2013-11-01
196335	SILVERI LALIBERTÉ, NICOLAS	1a	2013-11-01
196425	SAMSON, DENIS	1a	2013-11-01
196446	TREMBLAY, JEAN-FRÉDÉRIC	1a	2013-11-01
196476	SELLMER, KATHERINE	3b	2013-11-01
196498	TRÉPANIÉ, SIMON	1a	2013-11-01
196618	SHERWIN, STEPHEN	2c	2013-11-01
196687	TREMBLAY-CANUEL, MARTIN	1a	2013-11-01
196808	TECHER, BÉATRICE	1a	2013-11-01
196913	SEPULVEDA VILLALOBOS, ROBERTO	1a	2013-11-01
196946	STAROSTA, MICHAEL PETER	1b	2013-11-01
196962	URIBE, JORGE ENRIQUE	3a	2013-11-01
197091	TURCOTTE-GUÉRETTE, KARINE	1a	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
197097	TREMBLAY, PASCAL	4c	2013-11-01
197154	TURGEON-DÉSILETS, JEAN-PHILIPPE	1b	2013-11-01
197285	SOUSA, NANCY	1a	2013-11-01
197308	SAUCIER, LYNDA	1b	2013-11-01
197309	THOUIN, GABRIEL	1a	2013-11-01
197369	SENNEVILLE, MARIE-ÈVE	4a	2013-11-01
197457	UZCATEGUI URDANETA, CARLOS	1a	2013-11-01
197518	TANGUAY, SYLVAIN	1a	2013-11-01
197611	TREMBLAY, ERIC	3b	2013-11-01
197812	SCAFF, LARA	1a	2013-11-01
197832	TREMBLAY, MARIE-JOSÉE	1a	2013-11-01
197929	ST-AMOUR, MARC	1a	2013-11-01
197932	SARRAZIN, PIERRE-LUC	4b	2013-11-01
197933	TAZI, NABIL	1a	2013-11-01
198086	SHELLEAU, ANDREW	1a	2013-11-01
198087	TREMBLAY, JIMMY	1a	2013-11-01
198184	TURCOTTE, VÉRONIQUE	3b	2013-11-01
198193	TORIBIO-TORIBIO, MIRIAN	4b	2013-11-01
198194	SALAME-ESTA, MAYA	1a	2013-11-01
198197	TREMBLAY CHIASSON, ELRIK	1a	2013-11-01
198432	SINI, KATIA	1a	2013-11-01
198765	SIROIS, SOPHIE	1b	2013-11-01
198923	SBEITI, ABDULATIF	1a	2013-11-01
198957	TONDA POUSSEU, ARIE	1a	2013-11-01
199005	TÉTREULT, ANNIE	1b	2013-11-01
199142	TURGEON, SABRINA	4b	2013-11-01
199143	TURCOTTE, MARIÈVE	4a	2013-11-01
199171	TIMOTHÉE, BETTY	1a	2013-11-01
199330	TERRIEN, ISABELLE	1a	2013-11-01
199334	ST-PIERRE, JONATHAN	1a	2013-11-01
199402	SCRAIRE, ISABELLE	1b	2013-11-01
199501	ST-FLEUR, EDY	3b	2013-11-01
199580	SUN, POLIN	1a	2013-11-01
199583	ST-CYR, ISABELLE	5b	2013-11-01
200141	SAVARD, ALEXANDRA	5b	2013-11-01
200219	SMAIL, MERZOUK	3b	2013-11-01

Certificat	Nom, prénom	Disciplines	Date d'annulation
200294	TESTA, MARCO	1a	2013-11-01
200295	SNOW, CYNTHIA	1a	2013-11-01
200362	TREMBLAY, AMILIE	4c	2013-11-01
200435	SAMSON, SONIA	3b	2013-11-01
200439	TALBOT, ANNIE	1a	2013-11-01
200658	TER-MARTIROSIAN, ALEXANDER	1a	2013-11-01
200680	SAGE, MÉLANIE	4a	2013-11-01
200721	THEZENAS, LAURENT	3b	2013-11-01
200859	STE-CROIX, ALAIN	1a	2013-11-01
201032	TALBOT, DOMINIC	1b	2013-11-01
201037	SANON, MARIE-ANDRÉE	1a	2013-11-01
201056	ST-PIERRE, MARYLEE	3b	2013-11-01
201085	TURCOTTE-LAFRAMBOISE, ISABELLE	1b	2013-11-01
201182	TURMEL-CLOUTIER, SYLVAIN	1a	2013-11-01
201460	SYLVAIN-DUPONT, AUDREY	3b	2013-11-01
201518	TOLEDANO, AARON	4b	2013-11-01
201735	TSHIAMALA, PAKO	1a	2013-11-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
LES CONSEILLERS EN PLACEMENTS KERR INC.	Kerr	Robert	2013-10-31

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
LES CONSEILLERS EN PLACEMENTS KERR INC.	Kerr	Robert	2013-10-31

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500652	2529-4711 QUÉBEC INC.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2013-11-01
514265	ÉRIC POIRIER	Assurance de personnes	2013-11-01
515908	MYRIANNE DROUIN	Assurance de dommages	2013-11-01
516064	JEAN-FRANÇOIS RIOUX	Assurance de personnes	2013-11-05

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORDIANT CAPITAL INC.	Armstrong	Philip	2013-11-05
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC..	Shaw	Candace	2013-11-04

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Whitehead	Paul	2013-10-31
GESTION PLACEMENTS SUN LIFE INC.	Mcintyre	Eleanor	2013-10-31
INVESTISSEMENTS PUTNAM INC.	Simonelli	Danilo	2013-11-05
PARTNERS GROUP (USA) INC.	Findlay	Paul	2013-10-31
SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	Hogue	Vincent	2013-11-04

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORDIANT CAPITAL INC.	Armstrong	Philip	2013-11-05
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC..	Shaw	Candace	2013-11-04
GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Whitehead	Paul	2013-10-31
GESTION PLACEMENTS SUN LIFE INC.	Mcintyre	Eleanor	2013-10-31
PARTNERS GROUP (USA) INC.	Findlay	Paul	2013-10-31
PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.	Dallara	Charles	2013-11-05

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORDIANT CAPITAL INC.	Armstrong	Philip	2013-11-05
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC..	Shaw	Candace	2013-11-04
GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Whitehead	Paul	2013-10-31
GESTION PLACEMENTS SUN LIFE INC.	Mcintyre	Eleanor	2013-10-31
PLACEMENTS IA CLARINGTON INC.	Dallara	Charles	2013-11-05

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600228	ROY & ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS INC.	Pierre Roy	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-10-30
600229	9100-1230 QUÉBEC INC.	Myrienne Drouin	Assurance de dommages	2013-11-01
600232	TANDEM ASSURANCES INC.	Éric Martel	Assurance de dommages	2013-10-31
600237	FINANCE EN MOUVEMENT INC.	Raffaele Nardi	Planification financière	2013-10-31
600239	SERVICES FINANCIERS DENISE BOUCHARD INC.	Denise Bouchard	Assurance de personnes	2013-11-01
600242	9284-4794 QUÉBEC INC	Pierre Deschamps	Assurance de dommages	2013-11-01
600243	MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC.	Manon St-Yves	Assurance de personnes	2013-11-01
600245	AON HEWITT INC.	Réjean Tremblay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-11-05

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1015

DATE : 24 octobre 2013

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Frédérick Scheidler	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

RICHARD LANGLOIS, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurance et rentes collectives (numéro de certificat 119135)

Partie intimée

DÉCISION SUR REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion de toute information permettant d'identifier la consommatrice impliquée, son mandataire et les clients mentionnés aux pièces R-1 à R-22.**

[1] Le 24 octobre 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal et a procédé à l'audition d'une requête en radiation provisoire présentée par la plaignante, ainsi libellée :

CD00-1015

PAGE : 2

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE
(Articles 130 et 133 du Code des professions)

AU COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE, LA REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Au moment des faits relatés ci-dessous, l'intimé était détenteur d'un certificat en assurance de personnes et en assurances collectives de personnes portant le numéro 119135 et l'est toujours, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique produite sous la cote **R-1**;
2. Caroline Champagne, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière, a déposé une plainte disciplinaire contre l'intimé lui reprochant de s'être approprié des sommes d'argent, tel qu'il appert de ladite plainte disciplinaire produite sous la cote **R-2**;
3. Pour les motifs exposés ci-dessous, les faits reprochés à l'intimé sont graves et sérieux, portent atteinte à la raison d'être de la profession et sont de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession;
4. En tout temps pertinent aux présentes, l'intimé était actionnaire à 50% du cabinet Guy Jetté et associés, courtage d'assurance inc.;
5. Son coactionnaire, R.J., un représentant également détenteur d'un certificat en assurance de personnes et en régime d'assurance collective, a déposé une plainte à l'encontre des agissements de l'intimé auprès de la Chambre de la sécurité financière, tel qu'il appert d'une copie de la demande d'enquête datée du 30 septembre 2013 adressée à la Chambre de la sécurité financière produite au soutien des présentes comme pièce **R-3**;
6. L'intimé est un ami personnel de M.N.G depuis une vingtaine d'années ;
7. Il agit comme conseiller en sécurité financière pour P.C.G., la mère de M.N.G.;
8. P.C.G. est âgée de 95 ans et demeure dans un centre pour personnes âgées. C'est sa fille, M.N.G., qui est responsable de l'administration de ses finances, P.C.G. lui ayant signé des procurations à cet effet, tel qu'il appert d'une copie desdites procurations produites au soutien des présentes comme pièce **R-4**;
9. L'intimé n'est pas en contact avec P.C.G. et il ne l'aurait possiblement rencontré qu'à une seule reprise;
10. Le ou vers le 30 octobre 2012, M.N.G. a rencontré l'intimé. Par l'entremise de M.N.G. qui agissait comme mandataire, il a alors fait souscrire à P.C.G. des investissements pour un montant de 60 000 \$ dans le compte portant le numéro 1005176501, qu'elle détenait auprès de L'Union-Vie Compagnie mutuelle d'Assurance (ci-après, « L'Union-Vie »);

CD00-1015

PAGE : 3

11. À cette fin, M.N.G. a émis et signé un chèque de 60 000 \$ tiré du compte bancaire que sa mère détient auprès de la Banque de Montréal, tel qu'il appert d'une copie du chèque produite au soutien des présentes comme pièce **R-5**;
12. Le ou vers le 2 novembre 2012, P.C.G. a ainsi acheté 3 692,57 parts du Fonds Mercure Rendement Reel Fisq SER B DSC (607) d'un montant de 48 000 \$ et 880,44 parts du Fonds Mercure Zero Coupon Fisq SERB DSC (608), d'un montant de 12 000 \$, pour un total de 60 000 \$, tel qu'il appert du Relevé de transaction daté du 2 novembre 2012 et des Relevés de compte du 12 novembre 2012 produits en liasse au soutien des présentes comme pièce **R-6**;
13. Le ou vers le 16 février 2013, M.N.G. a rencontré l'intimé. Par l'entremise de M.N.G. qui agissait comme mandataire, il a alors fait souscrire à P.C.G. des investissements pour un montant de 113 000 \$ dans le compte portant le numéro 1005176501, qu'elle détenait auprès de L'Union-Vie;
14. À cette fin, M.N.G. a émis et signé un chèque de 113 000 \$ tiré du compte bancaire que sa mère détient auprès de la Banque de Montréal, tel qu'il appert d'une copie du chèque daté du 16 février 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-7**;
15. L'argent a été investi en date du ou vers le 19 février 2013 dans les Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) (56 500 \$) et Mercure Zero Coupon FISQ SERB DSC (608) (56 500 \$), tel qu'il appert d'une copie du *Dépôt additionnel forfaitaire* produite au soutien des présentes comme pièce **R-8**;
16. Dès le lendemain, le ou vers le 20 février 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire de rachat donnant ainsi instruction de vendre des parts du Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) qu'elle détenait pour un montant de 21 000 \$ et de verser ledit montant de la vente dans son propre compte bancaire numéro 7039-02 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie du formulaire de demande de rachat daté du 20 février 2013 et d'une copie d'un spécimen chèque de l'intimé produites en liasse au soutien des présentes comme pièce **R-9**;
17. Cette demande de rachat et ce transfert dans le compte bancaire de l'intimé ont été faits à l'insu de sa cliente P.C.G. et de M.N.G.;
18. Ainsi, le ou vers le 20 février 2013, la somme de 21 000 \$ a été transférée du compte numéro 1005176501 de P.C.G. détenu auprès de L'Union-Vie au compte personnel de l'intimé portant le numéro 7039-02 qu'il détient à la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie des documents de transfert produite au soutien des présentes comme pièce **R-10**;
19. Le ou vers le 2 avril 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire de rachat donnant ainsi instruction de vendre des parts du Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) qu'elle détenait pour un montant de 24 000 \$ et de verser ledit montant de la vente dans son propre compte bancaire numéro 7039-02 détenu auprès de la Banque Laurentienne du

CD00-1015

PAGE : 4

- Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie de la demande de rachat datée du 2 avril 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-11**;
20. Ainsi, le ou vers le 3 avril 2013, la somme de 24 000 \$ a été transférée du compte numéro 1005176501 de P.C.G. détenu auprès de L'Union-Vie au compte personnel de l'intimé portant le numéro 7039-02 qu'il détient à la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie des documents de transfert produite au soutien des présentes comme pièce **R-12**;
 21. Cette demande de rachat et ce transfert dans le compte bancaire de l'intimé ont été faits à l'insu de sa cliente P.C.G. et de M.N.G.;
 22. Le ou vers le 16 avril 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire de rachat donnant ainsi instruction de vendre des parts du Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) qu'elle détenait pour un montant de 24 000 \$ et de verser ledit montant de la vente dans son propre compte bancaire numéro 7039-02 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie de la demande de rachat datée du 16 avril 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-13**;
 23. Ainsi, le ou vers le 17 avril 2013, la somme de 22 683,60 \$ a été transférée du compte numéro 1005176501 de P.C.G. détenu auprès de L'Union-Vie au compte personnel de l'intimé portant le numéro 7039-02 qu'il détient à la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie des documents de transfert produite au soutien des présentes comme pièce **R-14**;
 24. Cette demande de rachat et ce transfert dans le compte bancaire de l'intimé ont été faits à l'insu de sa cliente P.C.G. et de M.N.G.;
 25. Le ou vers le 13 mai 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire de rachat donnant ainsi instruction de vendre des parts du Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) qu'elle détenait pour un montant de 15 000 \$ et de verser ledit montant de la vente dans son propre compte bancaire numéro 7039-02 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie de la demande de rachat datée du 13 mai 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-15**;
 26. Ainsi, le ou vers le 14 mai 2013, la somme de 15 000 \$ a été transférée du compte numéro 1005176501 de P.C.G. détenu auprès de L'Union-Vie au compte personnel de l'intimé portant le numéro 7039-02 qu'il détient à la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie des documents de transfert produite au soutien des présentes comme pièce **R-16**;
 27. Cette demande de rachat et ce transfert dans le compte bancaire de l'intimé ont été faits à l'insu de sa cliente P.C.G. et de M.N.G.;

CD00-1015

PAGE : 5

28. En juin 2013, lorsqu'elle reçoit le relevé du compte 1005176501 de L'Union-Vie de sa mère, M.N.G. constate que des retraits ont été effectués à son insu ;
29. M.N.G. a alors contacté l'intimé afin d'obtenir des explications à ce sujet. Il lui a alors répondu qu'il semblait y avoir une erreur et qu'il ferait les vérifications nécessaires. Toutefois, jamais l'intimé ne lui a fourni par la suite les explications demandées, malgré les nombreuses demandes que lui a faites M.N.G. En effet, l'intimé a plutôt fourni de nombreux prétextes à M.N.G. pour ne pas lui donner les explications demandées;
30. Le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire de rachat donnant ainsi instruction de vendre des parts du Fonds Mercure Rendement Reel FISQ SER B DSC (607) qu'elle détenait pour un montant de 15 000 \$ et de verser ledit montant de la vente dans son propre compte bancaire numéro 7039-02 détenu auprès de la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie de la demande de rachat datée du 18 juillet 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-17**;
31. Ainsi, le ou vers le 18 juillet 2013, la somme de 15 000 \$ a été transférée du compte numéro 1005176501 de P.C.G. détenu auprès de L'Union-Vie au compte personnel de l'intimé portant le numéro 7039-02 qu'il détient à la Banque Laurentienne du Canada (numéro de transit 00521, succursale 039), tel qu'il appert d'une copie des documents de transfert produite au soutien des présentes comme pièce **R-18**;
32. Cette demande de rachat et ce transfert dans le compte bancaire de l'intimé ont été faits à l'insu de sa cliente P.C.G. et de M.N.G.;
33. Le ou vers le 16 septembre 2013, M.N.G. a fait retirer du compte 1005176501 la somme de 8000 \$ afin de payer des frais de transferts de sa mère dans une unité de soins;
34. Le ou vers le 24 septembre 2013, dans le contexte d'une vérification au dossier de P.C.G., R.J. a soupçonné que l'intimé se serait approprié des sommes de sa cliente P.C.G.;
35. R.J. a donc confronté l'intimé avec les faits qu'il avait découverts et ce dernier lui a admis s'être approprié la somme de 48 000 \$ appartenant à P.C.G. L'intimé a également avoué à R.J. avoir des problèmes d'alcool et de jeu;
36. R.J. a donc tenté de contacter M.N.G., mais n'a pu lui laisser qu'un message téléphonique;
37. Le ou vers le 25 septembre 2013, M.N.G. a rappelé R.J. en lui mentionnant être inquiète des sommes manquantes au compte de sa mère;
38. Avant même d'avoir cette communication avec R.J, une rencontre avait déjà été organisée entre M.N.G. et l'intimé à cette même date ;

CD00-1015

PAGE : 6

39. Ainsi, le ou vers le 25 septembre 2013, l'intimé a rencontré M.N.G. et lui a avoué s'être approprié 48 000 \$ du compte de sa mère. Il lui a expliqué avoir eu besoin de cet argent en raison de ses problèmes de jeu et de consommation d'alcool ;
40. L'intimé a alors promis de lui rembourser la somme de 48 000 \$ en augmentant sa marge de crédit hypothécaire sur sa résidence et il lui a montré un chèque au montant de 48 000 \$ à l'ordre de Trust Eterna;
41. L'intimé a demandé à M.N.G. de signer un accusé de réception du montant, ce qu'elle a refusé de faire;
42. Plus tard ce même 25 septembre 2013, R.J. s'est déplacé pour rencontrer l'intimé chez lui. La conjointe de l'intimé était alors présente. L'intimé a avoué à nouveau à R.J. avoir détourné ce montant de 48 000 \$ et lui a remis un chèque fait à l'ordre de M.N.G. postdaté au 2 novembre 2013 en guise de promesse de remboursement, tel qu'il appert d'une copie du chèque postdaté au 2 novembre 2013 produite au soutien des présentes comme pièce **R-19**;
43. L'intimé a également indiqué à R.J. avoir des problèmes de jeu et d'alcool qui l'ont amené à poser ces gestes;
44. Les faits portés à la connaissance de la syndique de la Chambre de la sécurité financière sont extrêmement troublants et requièrent l'intervention immédiate du comité de discipline;
45. Il appert *prima facie* que l'intimé a, à plusieurs reprises, détourné et s'est approprié des sommes d'argent considérables appartenant à P.C.G., soit environ 97 683,60 \$;
46. En aucun temps, la cliente P.C.G. ou sa fille M.N.G. n'ont autorisé l'intimé à procéder à un rachat ou à effectuer quelque transaction dans le compte 1005176501, outre les dépôts de 60 000 \$ du 2 novembre 2012 et de 113 000 \$ du 19 février 2013, ainsi que le retrait de 8000\$ en date du 16 septembre 2013;
47. De plus, il appert *prima facie*, que l'intimé a fait de fausses représentations et omis de fournir les explications demandées à M.N.G. quant au solde du compte de sa mère;
48. Aussi récemment que le 25 septembre 2013, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité en offrant des sommes en compensation de celles qu'il s'est appropriées;
49. Les problèmes de jeu et d'alcool de l'intimé pourraient l'amener à commettre d'autres infractions graves;
50. Les gestes reprochés à l'intimé sont graves, répétitifs et déconsidèrent l'essence même de la profession;
51. Il y a urgence d'agir pour la protection du public compte tenu de la gravité des infractions reprochées;

CD00-1015

PAGE : 7

52. En outre, l'intimé a déjà été radié, le 5 avril 1995, pour une période d'un an pour avoir contrefait de documents et transmis à un assureur des propositions d'assurance qui n'avait pas été autorisées par son client, tel qu'il appert d'une copie de la décision du Comité de discipline de l'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec datée du 5 avril 1995 et produite au soutien des présentes comme pièce **R-20**;
53. La syndique a agi avec diligence afin de présenter la présente requête le plus rapidement possible;
54. Il est impératif et d'intérêt public d'ordonner la radiation provisoire immédiate de l'intimé Richard Langlois;
55. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACCUEILLIR la présente requête;

PRONONCER la radiation provisoire immédiate de l'intimé, et ce, jusqu'à ce que jugement final soit rendu sur la plainte disciplinaire;

ORDONNER la publication d'un avis de cette décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où l'intimée a exercé ou pourrait exercer sa profession;

LE TOUT avec les frais contre l'intimé, incluant les frais de publication de l'avis.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :

Montréal, ce 15 octobre 2013

(s) Caroline Champagne

CAROLINE CHAMPAGNE
Syndique

- [2] À ladite requête était jointe une plainte disciplinaire rédigée comme suit :

CD00-1015

PAGE : 8

PLAINTÉ DISCIPLINAIRE

Je, soussignée, **CAROLINE CHAMPAGNE**, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière, affirme solennellement et déclare que j'ai des motifs raisonnables de croire que l'intimé, alors qu'il détenait un certificat portant le numéro 119381 et qu'il était de ce fait encadré par la Chambre de la sécurité financière, a commis les infractions suivantes :

1. À Montréal, le ou vers le 20 février 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire «Demande de rachat» laissant ainsi faussement croire que cette cliente voulait vendre des parts de fonds qu'elle détenait dans son compte portant le numéro 1005176501 auprès de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
2. À Montréal, le ou vers le 20 février 2013, l'intimé a détourné et s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 21 000 \$ que détenait sa cliente P.C.G. dans son compte portant le numéro 1005176501 de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
3. À Montréal, le ou vers le 2 avril 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire «Demande de rachat» laissant ainsi faussement croire que cette cliente voulait vendre des parts de fonds qu'elle détenait dans son compte portant le numéro 1005176501 auprès de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
4. À Montréal, le ou vers le 3 avril 2013, l'intimé a détourné et s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 24 000 \$ que détenait sa cliente P.C.G. dans son compte portant le numéro 1005176501 de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
5. À Montréal, le ou vers le 16 avril 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire «Demande de rachat» laissant ainsi faussement croire que cette cliente voulait vendre des parts de fonds qu'elle détenait dans son compte portant le numéro 1005176501 auprès de L'Union-Vie,

CD00-1015

PAGE : 9

Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);

6. À Montréal, le ou vers le 17 avril 2013, l'intimé a détourné et s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 22 683,60 \$ que détenait sa cliente P.C.G. dans son compte portant le numéro 1005176501 de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
7. À Montréal, le ou vers le 13 mai 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire «Demande de rachat» laissant ainsi faussement croire que cette cliente voulait vendre des parts de fonds qu'elle détenait dans son compte portant le numéro 1005176501 auprès de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
8. À Montréal, le ou vers le 14 mai 2013, l'intimé a détourné et s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 15 000 \$ que détenait sa cliente P.C.G. dans son compte portant le numéro 1005176501 de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
9. À Montréal, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente P.C.G. sur un formulaire «Demande de rachat» laissant ainsi faussement croire que cette cliente voulait vendre des parts de fonds qu'elle détenait dans son compte portant le numéro 1005176501 auprès de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3);
10. À Montréal, le ou vers le 18 juillet 2013, l'intimé a détourné et s'est approprié pour ses fins personnelles la somme de 15 000 \$ que détenait sa cliente P.C.G. dans son compte portant le numéro 1005176501 de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 17 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 3).

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU COMITÉ DE DISCIPLINE :

ACCUEILLIR la présente plainte;

CD00-1015

PAGE : 10

DÉCLARER l'intimé coupable de l'infraction reprochée;

IMPOSER à l'intimé les sanctions jugées opportunes et équitables dans les circonstances.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :

Montréal, ce 15 octobre 2013

(s) Caroline Champagne

CAROLINE CHAMPAGNE
Syndique

LA PREUVE

[3] Au soutien de sa requête, la plaignante fit entendre M^e Gabriel Clermont-Daigneault, enquêteur au bureau de la syndique.

[4] Elle déposa également une importante preuve documentaire cotée R-1 à R-22, la pièce R-22 étant un affidavit circonstancié signé par la mandatrice de la cliente concernée par la plainte.

[5] Quant à l'intimé, présent et accompagné de son avocat, il choisit de n'offrir aucune preuve si ce n'est de déposer la copie d'un document émanant de la Banque Laurentienne confirmant l'existence d'un compte conjoint avec son épouse auprès de ladite institution.

[6] Par ailleurs ce dernier déclara, par l'entremise de son procureur, ne pas contester la requête en radiation provisoire présentée par la plaignante.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[7] De la preuve «prima facie» présentée au comité, il ressort qu'aux dates indiquées aux chefs d'accusation 2, 4, 6, 8 et 10 de la plainte, l'intimé aurait détourné à

CD00-1015

PAGE : 11

ses fins personnelles et/ou se serait approprié des sommes y mentionnées provenant de la vente de fonds appartenant à sa cliente.

[8] Il ressort également de cette preuve que pour parvenir à ses fins l'intimé aurait à cinq reprises (chef d'accusation 1, 3, 5, 7 et 9) contrefait ou permis que soit contrefait la signature de ladite cliente sur des formulaires de «Demande de rachat de parts de fonds».

[9] Ainsi, ce dernier au prise, de son propre aveu tant auprès du coassocié de son bureau ainsi qu'auprès de la mandataire de sa cliente, avec des problèmes de consommation excessive d'alcool et de jeu compulsif se serait alors accaparé frauduleusement pendant la période du 20 février 2013 au 18 juillet 2013 d'une somme totale de l'ordre de plus de 97 000 \$.

Aussi considérant qu'à la plainte portée contre l'intimé il lui est reproché d'avoir fait défaut d'agir avec honnêteté, loyauté et intégrité en détournant et/ou en s'appropriant de sommes d'argent appartenant à sa cliente;

Considérant que les détournements et/ou appropriations se seraient déroulés entre les mois de février et juillet 2013;

Considérant que lesdits détournements et/ou appropriations totaliseraient plus de 97 000 \$;

Considérant que pour parvenir à ses fins l'intimé aurait à cinq reprises contrefait ou permis que soit contrefait la signature de sa cliente (chefs 1, 3, 5, 7 et 9);

Considérant que le comité est en présence d'infractions multiples, graves et répétitives;

CD00-1015

PAGE : 12

Considérant que les fautes alléguées vont au cœur de l'exercice de la profession;

Considérant que la preuve «prima facie» présentée au comité tendrait à démontrer chez l'intimé une sérieuse lacune au plan de la probité et du respect des règles déontologiques;

Considérant que les infractions reprochées à l'intimé sont de nature telle que la protection du public risquerait d'être compromise s'il lui était permis d'exercer la profession;

Considérant que les gestes reprochés à l'intimé se seraient continués dans le temps jusqu'à tout récemment;

Considérant que la syndique semble avoir agi avec diligence dans le dossier;

Considérant que par l'entremise de son procureur l'intimé a indiqué ne pas contester la requête en radiation provisoire;

PAR CES MOTIFS, le comité :

ACCUEILLE la requête en radiation provisoire présentée par la plaignante;

ORDONNE la radiation provisoire de l'intimé, et ce, jusqu'à ce qu'une décision ou un jugement final soit rendu sur la plainte disciplinaire (pièce R-2);

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession;

CD00-1015

PAGE : 13

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés liés à la présentation de la requête en radiation provisoire conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une conférence téléphonique dans le but de déterminer une ou des dates, pour l'audition de la plainte.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT

Président du comité de discipline

(s) Jacques Denis

M. JACQUES DENIS, A.V.A., PL. FIN.

Membre du comité de discipline

(s) Frédéric Scheidler

M. FRÉDÉRIC SCHEIDLER

Membre du comité de discipline

M^e Jean-François Noiseux
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Jean-Y. Nadeau
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 24 octobre 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2013-02-01(C)

DATE : 9 octobre 2013

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Joanne Allard, courtier en assurance de dommages	Membre
M. Philippe Jones, courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

FRANÇOIS GAUTHIER, courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 30 août 2013, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition de la présente plainte disciplinaire n° 2013-02-01(C);

[2] Les infractions reprochées à l'intimé se lisent comme suit :

Cas client no 1 : Esthétique Brxxxr / C.M.

- Entre le 29 juin 2010 et le 11 septembre 2010, a agi avec négligence en ne donnant pas suite aux trois courriels reçus du courtier d'assurance Michel Mousseau du Groupe Ultima inc., de préparer le renouvellement de la police Erreur & Omission Échelon no TAN 2027 pour la période du 11 septembre 2010 au 11 septembre 2011, au nom d'Esthétique Bxxxr, et ce, dans les délais impartis, le tout en contravention notamment aux articles 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.
- Entre le 29 juin 2010 et le mois de janvier 2011, a fait défaut d'exécuter son mandat en n'avisant pas l'assurée, C.M. d'Esthétique Bxxxr, que le contrat d'assurance Erreur & Omission Échelon no TAN 2027 émis par l'entremise du Groupe Ultima inc. ne serait pas renouvelé pour la période du 11 septembre 2010 au 11 septembre 2011, le tout en contravention notamment aux articles 25 et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

2013-02-01(C)

PAGE : 2

3. Entre le 11 septembre 2010 et le 8 février 2011, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en faisant défaut d'éclairer sa cliente, C.M. d'Esthétique Bxxxr, que son contrat d'assurance Erreur et Omission n'avait pas été renouvelé et qu'elle était à découvert de protection durant cette période, le tout en contravention notamment à l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.
4. Le ou vers le 30 septembre 2010, a agi de façon malhonnête en facturant à C.M. d'Esthétique Bxxxr une prime de 555 \$ pour la police Ultima TAN 2027 sachant que ladite police n'avait pas été renouvelée pour la période du 11 septembre 2010 au 11 septembre 2011, le tout en contravention notamment aux articles 37(1) et 37(5) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.
5. Entre le mois de juin 2010 et janvier 2011, a fait défaut de s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité, en faisant preuve d'un manque flagrant de disponibilité envers sa cliente, C.M. d'Esthétique Bxxxr, en ne se présentant pas à certains rendez-vous et en repoussant d'autres sans avis, le tout en contravention notamment aux articles 8, 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

Cas client no 2 : Construction Pxx inc. / P.B.

6. Le ou vers le 11 janvier 2010, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en ne donnant pas suite aux instructions reçues de l'assuré, P.B. de Construction Pxx inc., de demander à l'assureur Lombard, en vue de l'émission du contrat d'assurance FPQ no 1 no CBC 0723133-00, l'avenant valeur à neuf sur les véhicules 2009 Ford F 150 XLT, portant le numéro de série ...3621 et 2009 Ford F-150 XLT, portant le numéro de série ...3708, le tout en contravention notamment aux articles 26 et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.
7. Le ou vers le 11 janvier 2010, a fait défaut de rendre compte à l'assuré, P.B. de Construction Pxx inc., que son nouveau contrat d'assurance automobile Lombard no CBC 0723133-00 ne possédait pas l'avenant valeur à neuf pour ses véhicules, 2009 Ford F 150 XLT, portant le numéro de série ...3621 et 2009 et un Ford F-150 XLT, portant le numéro de série ...3708, le tout en contravention notamment aux articles 25 et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.
8. Durant les mois de décembre 2010 et janvier 2011, a exercé ses activités de façon négligente, en faisant défaut de procéder au renouvellement du contrat d'assurance automobile Lombard no CBC 0723233-02 pour la période du 23 janvier 2011 au 23 janvier 2012, et en laissant l'assuré, P.B. de Construction Pxx inc., dans l'ignorance des conditions du renouvellement, le tout en contravention notamment aux articles 26, 37(1) et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
9. Entre le ou vers le 23 janvier 2010 et le ou vers le 1^{er} février 2011, a été négligent dans la tenue de son dossier, en faisant défaut d'inscrire au dossier de P.B. de Construction Pxx inc. ses démarches et interventions, notamment la teneur des communications téléphoniques et les instructions reçues, le tout en contravention notamment à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

2013-02-01(C)

PAGE : 3

Cas client no 3 : Pourvoirie Marina D.T.L. / P.C.

10. Entre le ou vers le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} février 2011, a été négligent dans l'exercice de ses activités :

- a) en omettant d'effectuer des suivis auprès de son assuré, P.C. de Pourvoirie Marina D.T.L., afin d'obtenir les informations manquantes à l'émission de son nouveau contrat d'assurance automobile des entreprises auprès de AXA;
- b) en faisant défaut de compléter la soumission automobile AXA no 3909438 laissant cette dernière en suspens;

créant ainsi un découvert d'assurance du 1^{er} juillet 2010 au 28 avril 2011, le tout en contravention notamment aux articles 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

11. Le ou vers le 1^{er} juillet 2010, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en remettant à l'assuré, P.C. de Pourvoirie Marina D.T.L., des certificats d'assurance automobile pour ses 4 véhicules, alors qu'aucun contrat d'assurance automobile des entreprises n'était en vigueur, faisant ainsi défaut de faire passer les intérêts de l'assuré avant les siens, le tout en contravention notamment aux articles 19 et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

12. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 janvier 2011, a fait défaut de rendre compte à son assuré, P.C. de Pourvoirie Marina D.T.L., qu'aucun contrat d'assurance automobile des entreprises AXA n'était en vigueur pour ses 4 véhicules, laissant l'assuré dans l'ignorance de ce fait, le tout en contravention notamment aux articles 37(1), 37(4) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

L'intimé s'est ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*.

[3] Lors de l'audition, la syndic était représentée par Me Claude G. Leduc et l'intimé se représentait seul et a participé à l'audition par voie de conférence téléphonique;

[4] D'entrée de jeu, l'intimé enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'encontre de tous les chefs d'accusation mentionnés à la plainte disciplinaire;

[5] En conséquence, le Comité de discipline, après avoir pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé, déclara celui-ci coupable des infractions reprochées et les parties procédèrent alors à l'audition sur sanction;

I. Preuve sur sanction

A) Par la syndic

[6] Me Leduc, pour et au nom de la partie plaignante, déposa de consentement les pièces documentaires P-1 à P-21, soit :

2013-02-01(C)

PAGE : 4

- P-1** : Attestation de droit de pratique de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant M. François Gauthier;
- P-2** : Feuille de route de M. François Gauthier;
- P-3** : *En liasse*, lettre de Mme Karine Paquet de l'AMF en date du 14 mars 2011 accompagnée du formulaire de cessation d'emploi de M. François Gauthier et de la lettre de fin d'emploi du cabinet Assurance Coté Guimond Lafond en date du 1^{er} février 2011;
- P-4** : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Luce Raymond, adjoint au syndic de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD), et M. François Gauthier en date du 26 mai 2011;
- P-5** : Lettre questionnaire de Mme Carole Chauvin, syndic de la ChAD, à M. François Gauthier en date du 3 août 2012;
- P-6** : *En liasse*, courriel de M. François Gauthier à Mme Micheline Pelletier, enquêteur au bureau du syndic de la ChAD, en date du 9 octobre 2012 et réponses aux motifs de la lettre du 3 août 2012;
- P-7** : Résumé d'une conversation téléphonique de Mme Luce Raymond et de M. Guy Ratté en date du 29 avril 2011;
- P-8** : Lettre de Mme Luce Raymond à M. Guy Ratté en date du 4 mai 2011;
- P-9** : *En liasse*, lettre de M. Guy Ratté à Mme Luce Raymond en date du 1^{er} septembre 2011 comprenant :
- Réponses à la lettre du 4 mai 2011
 - Annexe A : déclaration solennelle;
 - Annexe A-1 : CD-ROM de conversations téléphoniques;
 - Annexe B-1 : Dossier de l'assurée Esthétique Brijor en 2009;
 - Annexe B-2 : à B-12 : dossier de l'assuré Esthétique Brijor à compter du 29 juin 2010;
 - Annexe C-1 à C-19 : dossier complet assuré Construction BPM inc.;
 - Annexe D-1 à D-6 : dossier complet Perry Chomicky;
- P-10** : Transcription des conversations téléphoniques entre M. Guy Ratté et Mme Chantal Morin du 26 janvier 2011 et de M. Guy Ratté et M. Perry Chomichy en date du 28 avril 2011;
- P-11** : Résumé d'une conversation téléphonique du 12 septembre 2012 entre Mme Micheline Pelletier et M. Guy Ratté;
- P-12** : *En liasse*, lettre de M. Guy Ratté à Mme Micheline Pelletier en date du 17 septembre 2012 avec annexes A, B, C et D;
- P-13** : Lettre de M. Guy Ratté à Me Jean-Pierre Morin en date du 9 janvier 2013 et annexes;
- P-14** : Résumé d'une conversation téléphonique entre M. Guy Ratté et Me Jean-Pierre Morin en date du 13 février 2013;
- P-15** : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Chantal Morin et Me Jean-Pierre Morin en date du 12 février 2013;

2013-02-01(C)

PAGE : 5

- P-16** : *En liasse*, lettre de Mme Claire Barrette à M. Pierre-Luc Trahan en date du 13 avril 2011 accompagnée du contrat d'assurance L'Unique assurances générales au nom d'Esthétique Brijor pour la période du 8 février 2011 au 8 février 2012, détail de la police et copies de la première page de la police pour les renouvellements 2012-2013 et 2013-2014;
- P-17** : Lettre de M. René Vocelle d'Ultima à Mme Micheline Pelletier en date du 7 août 2012 avec *en liasse*, le dossier complet d'Esthétique Brijor;
- P-18** : Lettre de Mme Micheline Pelletier à Mme Josée Gauthier en date du 2 août 2012;
- P-19** : Courriel de Mme Diane Dallaire à Mme Micheline Pelletier en date du 9 août 2012 avec *en liasse*, copie du contrat 2009-2010, copie du renouvellement 2010-2011, copie du renouvellement non-requis et lettre de Assurance Coté Guimond Lafond et concernant Construction P.B.M. inc.;
- P-20** : Lettre de Mme Micheline Pelletier à M. Marc Duguay de Northbridge en date du 2 août 2012;
- P-21** : Lettre de M. Marc Duguay de Northbridge à Mme Micheline Pelletier en date du 14 août 2012 avec *en liasse*, le dossier complet de souscription de Construction P.M.B. inc. ainsi que le dossier de réclamation.

[7] Brièvement résumée, cette preuve a permis d'établir que l'intimé avait agi avec négligence et n'avait pas assuré le suivi de plusieurs dossiers et clients;

[8] D'ailleurs, par l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, l'intimé reconnaît que les faits reprochés constituent une faute déontologique¹;

B) Par l'intimé

[9] Après avoir été dûment assermenté, l'intimé a témoigné pour sa défense;

[10] D'entrée de jeu, il a reconnu ses erreurs, mais il insiste sur le fait que son employeur ne lui avait pas fourni l'aide qu'il avait pourtant requise à plusieurs reprises;

[11] D'autre part, il souligne qu'à l'époque des faits reprochés, il traversait une période difficile et que son travail en a souffert;

¹ *Pivin c. Inhalothérapeutes*, [2002] QCTP 032;
Psychologues c. Fortin, (2004) QCTP 051;
Duquette c. Médecins, [2005] QCTP 059, confirmé par la Cour d'appel : voir *Duquette c. Gauthier*, [2007] QCCA 863;

2013-02-01(C)

PAGE : 6

II. Représentations sur sanction

A) Par la syndic

[12] Me Leduc demande au Comité de tenir compte de la gravité objective des infractions et suggère de façon conjointe avec l'intimé les sanctions suivantes, soit :

Chefs n ^{os} 1, 2 et 4 :	une radiation temporaire de six (6) mois sur chacun desdits chefs
Chef n ^o 3 :	une radiation temporaire d'un (1) an
Chefs n ^o 5, 9, 11 et 12:	une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 8 000 \$
Chefs n ^{os} 6 et 8 :	une radiation temporaire de trois (3) mois sur chacun desdits chefs
Chef n ^o 7 :	une réprimande
Chef n ^o 10 :	une radiation temporaire de deux (2) ans

[13] À l'appui de ses prétentions, Me Leduc souligne pour chacun des chefs d'accusation plusieurs circonstances qu'il estime plus aggravantes que d'autres;

[14] Pour l'ensemble de ces motifs, la syndic réclame une sanction exemplaire afin d'éviter la répétition de tels gestes;

B) Par l'intimé

[15] L'intimé reconnaît qu'il s'agit de recommandations communes, mais il demande un délai de 24 mois afin d'être en mesure d'acquitter le montant des amendes et des déboursés;

III. Analyse et décision

A) Le plaidoyer de culpabilité

[16] Soulignons, à la décharge de l'intimé, que son plaidoyer de culpabilité fut enregistré dès sa comparution et, en conséquence, il s'agit d'un facteur atténuant²;

² *Boudreau c. Avocats*, 2013 QCTP 22;

2013-02-01(C)

PAGE : 7

B) Les circonstances aggravantes et atténuantes

[17] Parmi les circonstances aggravantes dont le Comité tiendra compte lors de l'imposition de la sanction, soulignons le caractère répétitif de ces infractions, lesquelles sont au cœur même de l'exercice de la profession;

[18] Enfin, l'ensemble des chefs d'accusation, de même que la preuve administrée, démontre une insouciance de la part de l'intimé quant à ses obligations déontologiques;

[19] Par contre, le Comité tiendra compte des circonstances atténuantes suivantes :

- Le dépôt d'un plaidoyer de culpabilité dès la première occasion;
- Le jeune âge de l'intimé (36 ans);
- Sa situation financière précaire et sa situation familiale;
- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- Le principe de la gradation des sanctions;
- Le contexte factuel des infractions;

[20] En plus des circonstances atténuantes ci-haut énumérées, le Comité tiendra compte également de la globalité des sanctions³ afin d'éviter d'imposer à l'intimé une sanction accablante, vu sa situation financière précaire;

C) Publication d'un avis

[21] La principale fonction de la Chambre de l'assurance de dommages étant d'assurer la protection du public, notamment par le biais de la discipline et de la déontologie, l'absence de publication dans le présent dossier irait à l'encontre de cet objectif de protection du public;

[22] En conséquence, il sera ordonné à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier un avis de radiation temporaire, et ce, à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

³ *Brochu c. Médecins*, [2002] QCTP 2 (CanLII);

2013-02-01(C)

PAGE : 8

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;**DÉCLARE** l'intimé coupable des chefs n^{os} 1, 4, 8, 9 et 10 pour avoir contrevenu à l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;**DÉCLARE** l'intimé coupable des chefs n^{os} 2, 7 et 12 pour avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;**DÉCLARE** l'intimé coupable des chefs n^{os} 3, 6 et 11 pour avoir contrevenu à l'article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;**DÉCLARE** l'intimé coupable du chef n^o 5 pour avoir contrevenu à l'article 8 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;**PRONONCE** un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien desdits chefs d'accusation;**IMPOSE** à l'intimé les sanctions suivantes :

Chefs n ^{os} 1, 2 et 4 :	une radiation temporaire de six (6) mois sur chacun desdits chefs
Chef n ^o 3 :	une radiation temporaire d'un (1) an
Chefs n ^{os} 5, 9, 11 et 12:	une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 8 000 \$
Chefs n ^{os} 6 et 8 :	une radiation temporaire de trois (3) mois sur chacun desdits chefs
Chef n ^o 7 :	une réprimande
Chef n ^o 10 :	une radiation temporaire de deux (2) ans

DÉCLARE que les périodes de radiation imposées sur les chefs n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 10 seront purgées de façon concurrente, pour un total de deux (2) ans, à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;**ORDONNE** à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel un avis de la présente décision à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

2013-02-01(C)

PAGE : 9

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés, y compris, le cas échéant, les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

ACCORDE à l'intimé un délai de 24 mois pour acquitter le montant des amendes et des déboursés calculé à compter du 31^e jour suivant la signification de la présente décision.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

Mme Joanne Allard, courtier en assurance
de dommages
Membre du Comité de discipline

M. Philippe Jones, courtier en assurance
de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Claude G. Leduc
Procureur de la partie plaignante

M. François Gauthier
Partie intimée se représentant seule

Date d'audience : 30 août 2013

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2012-12-01(C)

DATE : 30 octobre 2013

LE COMITÉ : Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

KATHLEEN HARVEY, inactive et sans mode d'exercice

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-ACCESSIBILITÉ À TOUT RENSEIGNEMENT DE NATURE PERSONNELLE OU FINANCIÈRE CONCERNANT LES ASSURÉS MENTIONNÉS À LA PLAINTÉ, LE TOUT SUIVANT L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*

[1] Le 20 septembre 2013, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition sur sanction;

[2] La syndic était représentée par Me Claude G. Leduc et l'intimée par Me Richard Marsolais;

[3] Le 29 mai 2013, l'intimée fut reconnue coupable¹ des infractions suivantes:

¹ *CHAD c. Harvey*, 2013 CanLII 38539;

2012-12-01(C)

PAGE : 2

- Chef n° 1:** Pour avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*; et
- Chef n° 2:** Pour avoir contrevenu à l'article 37(11) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*; et
- Chefs n°s 3, 4 et 5:** Pour avoir contrevenu à l'article 29 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
- Chef n° 6:** Pour avoir contrevenu à l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

I. Preuve sur sanction

[4] L'intimée a brièvement témoigné devant le Comité afin de faire valoir certains facteurs atténuants;

[5] Plus particulièrement, Mme Harvey reconnaît, avec le recul, avoir commis de graves erreurs;

[6] D'autre part, elle a exprimé de sincères regrets pour les gestes qu'elle a posés et les inconvénients causés aux assurés;

[7] Finalement, en raison de sa situation familiale et de ses revenus actuels, elle demande au Comité de lui accorder un délai suffisamment long pour lui permettre d'acquitter le montant des amendes et des déboursés;

II. Recommandations communes

[8] Les parties ont présenté au Comité de discipline une suggestion commune quant aux sanctions devant être imposées à l'intimée, soit:

Chefs n°s 1 et 2: une radiation temporaire d'une année sur chacun des chefs n°s 1 et 2

Chefs n°s 3, 4 et 5: une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 6 000 \$

2012-12-01(C)

PAGE : 3

Chef n° 6: une amende de 2 000 \$
une limitation d'exercice d'une année, soit une supervision de ses activités par un représentant en assurance de dommages
la recommandation de suivre un cours de formation, soit le cours C-130

III. Analyse et décision

[9] Les recommandations communes formulées par les parties étant justes et raisonnables et, surtout, appropriées aux circonstances de l'affaire, celles-ci seront entérinées par le Comité sans modification²;

[10] Le Comité considère que les sanctions suggérées reflètent adéquatement, d'une part, la gravité objective des infractions et, d'autre part, la situation particulière de l'intimée;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes:

Chef n° 1: une radiation temporaire d'une année
Chef n° 2: une radiation temporaire d'une année
Chefs n°s 3, 4 et 5: une amende de 2 000 \$ par chef pour un total de 6 000 \$
Chef n° 6: une amende de 2 000 \$;
une limitation d'exercice d'une année, consistant en une supervision de ses activités par un représentant en assurance de dommages;

RECOMMANDE au conseil d'administration de la CHAD d'obliger l'intimée de suivre un cours de formation, soit le cours C-130.

² *Langlois c. Dentistes*, 2012 QCTP 52;

2012-12-01(C)

PAGE : 4

DÉCLARE que les périodes de radiation seront exécutoires à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée;

ORDONNE la publication d'un avis de radiation temporaire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée;

RÉITÈRE l'ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-accessibilité de tout renseignement nominatif et plus particulièrement de tout document ou renseignement de nature financière concernant les assurés (article 142 du *Code des professions*)

CONDAMNE l'intimée au paiement des deux tiers (2/3) des déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

ACCORDE à l'intimée un délai de 36 mois pour acquitter le montant des amendes et des déboursés.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

Mme Francine Normandin, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Claude G. Leduc
Procureur de la partie plaignante

Me Richard Marsolais
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 20 septembre 2013

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.